

Date de dépôt : 16 octobre 2018

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargé d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Murat Julian Alder, Bertrand Buchs, Raymond Wicky, Georges Vuillod, Francisco Valentin, Bernhard Riedweg, Jean-Marie Voumard, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Florian Gander, Gabriel Barrillier, Guy Mettan, Christian Flury, Philippe Morel, Michel Ducret, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Daniel Zaugg, Christina Meissner en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

Rapport de majorité de M. Daniel Sormanni (page 1)

Rapport de première minorité de M^{me} Stéphanie Valentino (page 8)

Rapport de seconde minorité de M^{me} Katia Leonelli (page 11)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Daniel Sormanni

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement supérieur a siégé les 27 septembre et 4 octobre 2018.

Procès-verbaliste : M^{me} Eva Aligizakis.

Assistent :

- M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat ;
- M^{me} Lucile Stahl-Monnier, directrice adjointe ;

- M^{me} Ivana Vrbica, directrice de l'unité des hautes écoles ;
 - M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines.
- Qu'elles soient toutes ici remerciées pour leur précieuse contribution.

Texte de la motion d'origine :

**Proposition de motion
(2305)**

en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- *que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;*
- *que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;*
- *que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;*
- *qu'on ne peut par conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,*

invite le Conseil d'Etat

- *à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton ;*
- *à maintenir l'IUFE fermé jusqu'à ce qu'une solution réfléchie soit mise sur pied.*

La commission de l'enseignement supérieur a repris l'étude de cette motion suite à son renvoi, pour délai de traitement dépassé, par le Grand Conseil à la commission.

Cette motion avait été gelée en commission suite au rapport de la Cour des comptes, à la fermeture de l'IUFE et à l'étude du PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans ».

Séance du 27 septembre 2018

Un député PLR commence par rappeler la situation de l'IUFE soulevée par la Cour des comptes. Des critiques en étaient ressorties, notamment de la part des étudiants. Il précise que la 2^e invite pourrait être supprimée, car elle n'est plus nécessaire, mais que la 1^{re} invite est indispensable. Le PLR maintient donc la motion avec la suppression de la 2^e invite.

Un autre député PLR estime qu'une évaluation financière de l'implantation et des coûts de fonctionnement d'une HEP serait utile.

L'avantage d'avoir le programme de formation des enseignants au sein de l'université c'est que celle-ci bénéficie de subventions fédérales. L'étude doit être conduite par un organisme extérieur au canton et il sait que c'est difficile à réaliser mais pense que cela peut être intéressant.

D'autres députés pensent que la motion est caduque et qu'il n'est pas nécessaire de revoir les chiffres, ils encouragent le retrait.

Pour le département, la directrice des ressources humaines commence par distinguer la formation primaire de la formation secondaire. En effet, la première est relativement stable et satisfaisante du point de vue du DIP là où la deuxième a été fortement modifiée et fermée un an. Elle ajoute que les coûts d'une éventuelle HEP seraient importants et que la situation telle que décrite à la date du dépôt de cette motion n'est plus d'actualité.

Elle précise que la Cour des comptes est un organe neutre et qu'il lui semble difficile de faire réaliser cette étude par un organisme externe.

Séance du 4 octobre 2018

La conseillère d'Etat mentionne une brève chronologie de la situation depuis 2015, année durant laquelle la commission de l'enseignement supérieur a auditionné la Cour des comptes au sujet de son rapport sur l'IUFE, suite auquel la formation secondaire a été fermée pendant l'année 2015-2016 afin de mener une réflexion, notamment sur le système des stages.

Les huit recommandations de la Cour des comptes ont été suivies et la situation a largement avancé depuis la période à laquelle cette motion a été déposée.

Elle précise qu'en 2016 la CDIP a fait une reconnaissance de principe, car les points qui suscitaient des difficultés ont été améliorés. Un dispositif transitoire a été mis en place pour permettre aux personnes qui étaient restées en attente d'un stage de finir leur formation, ainsi la majorité de ces personnes ont pu terminer leur cursus.

La situation de la formation de l'enseignement secondaire est stabilisée dans son processus et dans son fonctionnement.

La directrice des ressources humaines ajoute que l'important est de maintenir l'équité de traitement, mais qu'en même temps, le nombre de places étant limité, seuls les meilleurs candidats peuvent être retenus.

Il y a désormais des critères précis et factuels qui permettent d'expliquer les décisions en matière d'acceptation ou de refus de place de stage. La Cour des comptes a réévalué ce système dans le cadre d'un recours et l'égalité de traitement a été reconnue.

Elle remarque que, dans le débat HEP-université, c'est l'option de l'université qui a été retenue historiquement, notamment pour des raisons financières. En effet, si le canton devait aller vers une HEP, certains professeurs resteraient probablement les mêmes, mais les coûts induits seraient importants et le canton ne toucherait pas de subvention fédérale pour chaque étudiant, comme c'est le cas avec l'université.

Un député MCG souhaite savoir quelles ont été ces erreurs et de quelle manière elles ont été corrigées.

La conseillère d'Etat répond que la situation est complexe mais que, en substance, le problème était que la 1^{re} année était théorique et que la 2^e année se faisait en partie sur le terrain, ce qui a soulevé le problème des stages.

Un député PDC aimerait savoir ce qui se passe pour les candidats non sélectionnés. Il fait un parallèle avec la situation de l'école de soins infirmiers.

La conseillère d'Etat répond que la situation avec l'école de soins infirmiers est quasiment réglée et que, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, une formation universitaire ne donne pas un droit inhérent à une place dans l'enseignement. En effet, tous les candidats ne sont pas faits pour enseigner.

Ceux qui sont motivés, mais qui n'ont pas pu être retenus une certaine année, vont certainement faire des remplacements de longue durée ou obtenir une suppléance qui leur donnera une expérience professionnelle.

Les étudiants qui ont suivi cette formation, n'ayant eu que quelques heures en responsabilité durant leur cursus, cherchent logiquement un emploi

à plein temps à leur sortie, fermant ainsi la porte au suivant. Il y a donc une quasi-garantie pour les étudiants de trouver du travail à la sortie, car la formation ne forme pas au-dessus de ses moyens et est en adéquation avec les besoins actuels de l'enseignement.

Un député PLR remarque que la grande difficulté dans ce domaine est que le formateur est aussi l'employeur. Cela menait parfois à des oppositions entre les directeurs qui engageaient les gens et l'enseignement académique qui les jugeait. Les deux partis étant légitimes dans l'affaire, il demande si un consensus a été trouvé.

Il est répondu que, pour le secondaire, la CDIP ne souhaitait pas que l'on considère le stage comme un emploi, car cela impliquerait une forme de promesse ou garantie de travail.

Le président demande si la motion est maintenue.

Le 1^{er} signataire annonce qu'il maintient la motion, mais avec la suppression de la 2^e invite, comme il l'avait mentionné à la séance précédente. Il persiste à penser qu'une vision extérieure sur la situation pourrait apporter une autre approche.

Un député PDC propose de demander une évaluation financière au président des HEP.

Une députée socialiste doute qu'une personne déjà inscrite dans une voie puisse évaluer une autre forme de haute école.

La magistrate déclare que, selon elle, la seule alternative à l'IUFE est une HEP. Il serait possible de demander une évaluation financière au département et pas à un organe externe dans ce cas.

Un député socialiste pense qu'il pourrait y avoir des organes externes aptes en la matière mais est d'accord sur le fait que c'est une question davantage politique.

Un député PDC propose une modification de l'invite, car selon lui il est intéressant de réévaluer la possibilité d'une HEP. Sa proposition, qui viendrait remplacer la 1^{re} invite, est la suivante : « **à faire une évaluation chiffrée de la mise en place d'une HEP à Genève** ».

Le président conclut le débat et propose de passer aux votes.

Le président met aux voix la suppression de la 2^e invite :

Oui : 15 unanimité

Non : –

Abstentions : –

La suppression de la 2^e invite est acceptée.

Le président met aux voix la 1^{re} invite amendée par un député PDC :

Oui : 3 (2 PDC, 1 EAG)

Non : 12 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 Ve, 3 S)

Abstentions : –

La 1^{re} invite amendée est refusée.

Le président met aux voix la 1^{re} invite initiale :

Oui : 7 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR)

Non : 6 (2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Abstentions : 2 (2 PDC)

La 1^{re} invite initiale est acceptée.

La motion 2305 amendée (suppression de la 2^e invite) est acceptée.

Proposition de motion (2305-A)

en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;
- que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;
- que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;
- qu'on ne peut par conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,

invite le Conseil d'Etat

à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton.

Date de dépôt : 15 octobre 2018

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Stéphanie Valentino

Mesdames et
Messieurs les députés,

La formation des maîtres à Genève est-elle crédible ? Poser la question en novembre 2015, au lendemain du rapport de la Cour des comptes sur l'IUFE, relevait d'une certaine légitimité. Toutefois, aujourd'hui, c'est-à-dire trois ans plus tard, il a été répondu à toutes les interrogations et à tous les problèmes soulevés. Non seulement les réponses ont été apportées aux questions en suspens mais, plus important bien sûr, les corrections nécessaires par rapport aux travers constatés ont été appliquées et les huit recommandations de la Cour des comptes prises en considération.

La crédibilité de la formation des enseignants n'est pas contestée...

Ainsi, on peut sans hésitation répondre que, oui, la formation des maîtres est crédible à Genève. Elle est validée, certifiée par la CDIP – ce qui est loin de représenter une simple formalité – et recueille l'assentiment des étudiants, futurs maîtres de nos enfants. Son attrait reste intact de surcroît, puisqu'il y a grosso modo 745 candidats pour environ 275 places dans les trois formations confondues : primaire, secondaire et spécialisé.

La formation des enseignants primaires, spécialisés et secondaires est universitaire : où est le problème ? Les liens entre l'université et la formation initiale des maîtres existent depuis longtemps. Les sciences de l'éducation et l'innovation pédagogique ont su se développer à Genève, « capitale de l'éducation nouvelle », et rayonner. Cet aspect historique semble ignoré par les détracteurs de l'école, ou vite rejeté par certaines craintes dépassées, relevant du fantasme – ou d'une forme d'obscurantisme –, ayant trait au « socio-constructivisme » par exemple ou aux « doctrines » que l'université appliquerait...

Genève mérite pourtant que la qualité de son système de formation soit reconnue par les Genevois. Les critiques irrationnelles dont l'école en général

fait l'objet depuis des lustres, orchestrées par une frange d'anti-pédagogues, cause inutilement du tort au canton, salit son image et fait fi de la réalité. Heureusement, Genève est encore attractive. Grâce notamment à son système éducatif qui reste un critère attrayant pour venir s'installer dans le canton. Car la qualité des prestations en matière de formation est largement connue et reconnue au-delà des frontières, pour ne pas dire mondialement. Mais le travail de sape conduit de manière locale depuis trop longtemps fait forcément des dégâts. L'étendue des dommages de ce combat d'arrière-garde n'est peut-être pas mesurable pour l'instant ; personne cependant ne devrait sous-estimer les effets des atteintes portées au contrat de confiance entre la population et son école.

...la vacuité de la proposition est incontestable

Pour revenir à la motion elle-même, il est assez vite apparu, une fois l'objet revenu en débat au sein de la commission, que la suppression de la deuxième invite (la demande de fermeture de l'IUFE) était incontournable au vu de la réalité et de l'évolution de la situation. Cette évolution, due notamment au fait que les huit recommandations de la Cour des comptes ont été suivies d'effet, est d'ailleurs reconnue par les auteurs de la motion. Aussi, si la deuxième invite, formulée un peu à la hache, n'a plus lieu d'être et évite une discussion stérile, pourquoi conserver cet objet ? Pourquoi s'obstiner à demander une étude fouillée sur les alternatives à l'IUFE alors que la seule autre option un tant soit peu réaliste serait la création d'une HEP ? Pourquoi faire semblant qu'il y aurait un autre choix ? Faudrait-il imaginer un nouvel institut de formation, unique en Suisse, voire en Europe ou dans le monde ? Cela semble grotesque et contradictoire avec certaines déclarations. La dénonciation de prétendues « genevoiseries » est devenue un fonds de commerce pour les formations politiques qui manquent d'arguments afin de défendre leurs projets, souvent rétrogrades. Bref, il n'est pas très crédible de tenter de faire croire qu'une solution autre qu'un institut universitaire ou une HEP pourrait voir le jour et, surtout, être accueillie favorablement. Ce subterfuge sert probablement à faire diversion, pour tenter de faire oublier qu'une HEP coûte plus cher qu'un institut universitaire, faute d'un financement au niveau fédéral. La charge serait donc plus importante pour le canton. Ce handicap – au vu du contexte genevois caractérisé par la recherche frénétique d'économies de toutes sortes et soutenue par la droite au parlement – est connu depuis longtemps. Ainsi, le projet de confier la formation des enseignants à une HEP semblait abandonné, non seulement en raison des coûts plus élevés mais aussi parce qu'un choix a été fait en faveur de l'université, dûment discuté et mesuré à l'époque. Revenir en quelque

sorte en arrière aurait des conséquences importantes, obligeant à tout reconstruire, alors que la reconnaissance par la CDIP des formations pour le primaire et le secondaire datent de 2016, et que celle pour le spécialisé est à bout touchant. Ce processus de reconnaissance prend du temps et, s'il fallait abandonner l'IUFE, Genève plongerait à nouveau dans une phase d'incertitude et d'expectative néfastes pour l'avenir de l'école et la formation des maîtres. Cette éventualité n'est pas raisonnable et la laisser perdurer, laisser croire qu'il y aurait une volonté dans ce sens, relève d'une certaine irresponsabilité. L'unique invite de cette proposition de motion est devenue caduque, rendant l'objet virtuellement vide, et il n'y a pas vraiment d'autre alternative que de rejeter ce texte.

En conclusion, il semble assez clair pour Ensemble à Gauche que, pour éviter une étude inutile, qui aura un coût et dont les réponses sont connues, il convient de refuser cette motion dictée par des préoccupations rétrogrades.

Date de dépôt : 16 octobre 2018

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M^{me} Katia Leonelli

Mesdames et
Messieurs les députés,

La formation en enseignement primaire est un cursus assuré conjointement par l'Université de Genève ainsi que par l'IUFE dans le canton de Genève. Les études sont articulées en deux phases : Les étudiant.e.s suivent d'abord les cours universitaires durant une période de trois ans au terme de laquelle ils obtiennent un diplôme de bachelor (180 crédits, BSEP) en science de l'éducation, orientation enseignement primaire. Puis, ils terminent leur formation avec une année en enseignement aux degrés préscolaires et primaires à l'IUFE qui leur permet d'acquérir un certificat complémentaire (60 crédits, CCEP). L'actuelle organisation de ce cursus a été votée en 2009 par le Grand Conseil à forte majorité (70%).

Contexte actuel

Durant la dernière législature, le PLR a présenté un projet de loi visant à réduire la formation des enseignant.e.s sur trois ans au lieu de quatre. Il souhaite que Genève s'aligne sur le modèle des cantons voisins, qui ont un modèle de formation en hautes écoles pédagogiques (HEP) tout en restant une formation de type universitaire. Les Verts se sont opposés à ce projet de loi pour quatre raisons principales :

- la perte de qualité de l'enseignement ;
- la perte de la polyvalence entre les cycles ;
- l'absence d'économie financière ;
- le décalage avec ce qui se fait à l'international et les intentions de Swissuniversities.

En parallèle à ce projet de loi, le PLR a également rédigé la présente motion invitant le Conseil d'Etat à faire une évaluation chiffrée de la mise en place d'une HEP à Genève.

Eventuelle mise en place d'une HEP à Genève

Point de vue économique

Tout d'abord, rappelons que, lorsqu'il a été question de décider de la formation des enseignant.e.s primaires à Genève, le Grand Conseil, comme le Conseil d'Etat de l'époque, a refusé la HEP – qui ne dispose d'aucun financement fédéral – au profit de l'université – qui elle en reçoit.

Cette situation n'a pas changé. Si le canton transite aujourd'hui vers une HEP, la charge financière entière de la formation lui incombera.

Point de vue ontologique

Aujourd'hui, l'existence même des HEP est remise en question dans le reste de la Suisse. En effet, la chambre des HEP de Swissuniversities estime que celles-ci ne sauraient demeurer sous sa forme actuelle. Les exigences se sont accrues dans le nombre de formations enseignées, au niveau de la didactique, mais aussi des sciences de l'éducation ainsi que dans la formation pratique.

Les enseignant.e.s de l'école de demain ont leur place au sein de l'université. Plus proches des enjeux pédagogiques, éducatifs, sociologiques, scientifiques et éthiques, ils sauront mieux répondre à nos besoins contemporains. De plus, les étudiant.e.s universitaires évoluent dans un contexte d'étude leur offrant la possibilité d'acquérir des connaissances interdisciplinaires et des savoirs transversaux.

Au sein d'une société qui évolue de plus en plus vite dans le domaine du numérique, à bout touchant d'un monde habité et dirigé par l'intelligence artificielle, au vu de l'importance croissante et évidente d'une école plus inclusive, plus égalitaire, plus proche du besoin de l'enfant, éloigner la formation des enseignant.e.s primaires de l'université pour les former en haute école serait une cruelle fausse route.

Point de vue éthique

Quand bien même la formation en HEP devait nous coûter moins cher, les Verts sont de l'avis qu'il convient de faire ce qu'il y a de meilleur pour l'éducation de l'enfant. Les Verts disent non à une formation au rabais pour les générations futures.

Il faut se poser la question de savoir si nous voulons que le système serve la pédagogie ou que la pédagogie serve le système. Notre choix est fait : les besoins de l'enfant avant tout !

Evaluation des coûts de mise en place d'une HEP à Genève

Concrètement

Cette motion visait d'abord à mandater un organe externe pour procéder à une étude poussée d'éventuelles alternatives à l'IUFE. Puis, en commission, une évaluation des coûts de la mise en place d'une HEP fut votée pour des raisons d'efficacité. Etant formellement et fondamentalement opposé.e.s à la mise en place d'une HEP, nous sommes également opposé.e.s, ce qui paraît évident, à une perte de temps et d'argent qui viserait à une telle étude.

Neuchâtel ou Helsinki : choisissez votre modèle

L'éducation est le seul outil capable de bouleverser radicalement notre société. Prenons les bonnes décisions aujourd'hui. Inspirons-nous des bons exemples et acceptons avec enthousiasme la réalité du XXI^e siècle.

Pionnière en matière d'éducation, la Finlande devrait nous inspirer en tout point de vue. Repenser l'éducation primaire : oui, mais vers un avenir plus inclusif, intersectionnel et interdisciplinaire. Formons des enseignant.e.s qui savent être à l'écoute de chaque enfant dans son unicité, formons nos enseignant.e.s à accepter la diversité, formons nos enseignant.e.s, grâce à une formation de qualité sur quatre ans, à être les acteurs et actrices de l'école inclusive.

Au vu de ces arguments et parce que nous refusons la mise en place d'une HEP dans le canton de Genève, nous vous invitons à refuser cette proposition de motion.